

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY**  
**séance du 15/09/2020**

L' an 2020 et le 15 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle Villeneuve sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, GLETTY Benoît, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme, QUESSON Ollivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Isabelle à M. QUESSON Ollivier, MOUSSEUX Dominique à Mme DUCCESCHI Eliane

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 11/09/2020

Date d'affichage : 11/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 18/09/2020

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

**SOMMAIRE**

- **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2020**
- **COMMISSIONS COMMUNALES : modification de la commission d'appel d'offres**
- **MODIFICATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE**
- **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIELM POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE 20019 AU 31 AOUT 2020**

réf : 2020\_044

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2020**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Subvention n° 6 :  
Société de chasse : 500 €,  
à la majorité avec 10 pour et 5 abstentions ;
- Subvention n° 7 :  
Restaurant du coeur : 15 €,  
à la majorité avec 14 pour et 1 contre ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2020.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

réf : 2020\_045

**COMMISSIONS COMMUNALES : modification de la commission d'appel d'offres**

Vu la délibération du conseil municipal n°2020\_028 du 9/06/2020,

Vu le courrier de Madame la sous-préfète de Saumur, par intérim, Mme MAUFFRET-VALLADE Marie, du 10/08/2020,

Vu la candidature de Madame FOURREAU Evelyne pour intégrer la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la commission communale d'appel d'offres comme suit :

**COMMISSION APPEL D'OFFRES**

- QUESSON Olivier                      - GLETTY Benoît  
- PAULET Jérôme                        - LECHAUVE Thierry  
- DDCCRF                                    - FOURREAU Evelyne

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

VALIDE la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020\_046

**MODIFICATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE**

Le président de séance donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, issues des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 26/05/2020, fixant les indemnités du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au maire à un taux inférieur au taux maximal, si ce dernier en fait la demande, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant le demande de Monsieur BOISSONNOT de voir son indemnité fixée à un taux inférieur au taux maximal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 808 habitants, précise :

A la demande expresse de M.BOISSONNOT, Maire, son indemnité est, à compter du 01/09/2020, calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune, soit :

3889.40 x 31 % soit 1 205.71 €/mois

Cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

réf : 2020\_047

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE 20019 AU 31 AOUT 2020**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26/04/2016 et du 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

#### ARTICLE 1

La commune de Souzay-Champigny par délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Date	N°Opération	Montant TTC	Taux FDC	Montant FDC demandé
25/10/19	EP341-19-86	213.48	75	160.11
29/10/19	EP341-19-87	136.28	75	102.21
27/11/19	EP341-19-90	505.36	75	379.02
31/01/20	EP341-20-91	191.39	75	146.54
28/02/20	EP341-20-93	221.17	75	165.88
18/08/20	EP341-20-94	138.96	75	104.22

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020
- Montant de la dépense : 1 406.64 €
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fond de concours à verser au SIEML : **1 054.98 €**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

#### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### ARTICLE 3

Le président du SIEML,  
Le Maire de la commune de Souzay-Champigny,  
Le comptable de la commune de Souzay-Champigny,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### PROCHAINES SEANCES

Mercredi 7 Octobre  
Mardi 17 Novembre  
Mardi 8 Décembre